



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 825

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 7^e jour du mois de février 2022, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 825 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 774 relatif aux usages conditionnels ».

Procédure effectuée pour l'adoption du règlement :	
Avis de motion et adoption d'un projet de règlement	13 décembre 2021
Période de consultation écrite	22 décembre 2021 au 13 janvier 2022
Adoption du règlement	7 février 2022
Certificat de conformité de la MRC des Chenaux	17 mars 2022

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 18 mars 2022.

Danny Roy, directeur général et greffier-trésorier